Journal officiel de l'Union européenne

C 292

Édition de langue française

64e année

22 juillet 2021

Communications et informations

Sommaire

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2021/C 292/01 Taux de change de l'euro — 21 juillet 2021 1

V *Avis*

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Commission européenne

2021/C 292/02 Notification préalable d'une concentration (Affaire M.10359 — Carsales Holdings/Goldman Sachs/Eurazeo/Open Road) — Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée ([1]) 2

2021/C 292/03 Notification préalable d'une concentration (Affaire M.10284 — KPS/Crown European Tinplate) ([1]) 4

FR

([1]) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro [1]

21 juillet 2021

(2021/C 292/01)

1 euro =

	Monnaie	Taux de change		Monnaie	Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,1772	CAD	dollar canadien	1,4932
JPY	yen japonais	129,63	HKD	dollar de Hong Kong	9,1518
DKK	couronne danoise	7,4385	NZD	dollar néo-zélandais	1,7004
GBP	livre sterling	0,86363	SGD	dollar de Singapour	1,6104
SEK	couronne suédoise	10,2448	KRW	won sud-coréen	1 359,56
CHF	franc suisse	1,0848	ZAR	rand sud-africain	17,2811
ISK	couronne islandaise	148,00	CNY	yuan ren-min-bi chinois	7,6201
NOK	couronne norvégienne	10,5808	HRK	kuna croate	7,5276
BGN	lev bulgare	1,9558	IDR	rupiah indonésienne	17 119,80
CZK	couronne tchèque	25,695	MYR	ringgit malais	4,9825
HUF	forint hongrois	360,20	PHP	peso philippin	59,396
PLN	zloty polonais	4,5987	RUB	rouble russe	87,5209
RON	leu roumain	4,9255	THB	baht thaïlandais	38,695
TRY	livre turque	10,1063	BRL	real brésilien	6,1732
AUD	dollar australien	1,6089	MXN	peso mexicain	23,7740
			INR	roupie indienne	87,7895

[1] *Source*: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10359 — Carsales Holdings/Goldman Sachs/Eurazeo/Open Road)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 292/02)

1. Le 14 juillet 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Carsales Holdings US, LLC (USA), contrôlée par carsales.com Limited («Carsales», Australie),

— groupe Goldman Sachs («Goldman Sachs», États-Unis),

— Eurazeo SE («Eurazeo», France),

— Open Road Parent, LLC («Open Road», États-Unis).

Carsales, Goldman Sachs et Eurazeo acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Open Road.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Carsales: entreprise d'annonces classées en ligne concernant des véhicules automobiles, des motocycles et des bateaux, basée en Australie et exerçant ses activités dans toute la région Asie-Pacifique;

— Goldman Sachs: fourniture, à l'échelle mondiale, de services dans les secteurs de la banque d'affaires et du placement et de la gestion de portefeuilles, à une clientèle comprenant des entreprises, des établissements financiers, des gouvernements et des détenteurs de grosses fortunes;

— Eurazeo: groupe d'investissement de dimension mondiale possédant un portefeuille diversifié et spécialisé dans trois catégories d'actifs: le capital-investissement, la dette privée et l'immobilier;

— Open Road, par l'intermédiaire de sa filiale Trader Interactive, LLC (USA): places de marché en ligne et solutions de commercialisation numérique connexes aux États-Unis pour la vente de véhicules et d'équipements.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10359 — Carsales Holdings/Goldman Sachs/Eurazeo/Open Road

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Adresse électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10284 — KPS/Crown European Tinplate)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 292/03)

1. Le 15 juillet 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— KPS Capital Partners, LP («KPS», États-Unis);

— Food, Aerosol and Promotional Packaging business in Europe, Middle East and Africa («Crown European Tinplate»), contrôlée par Crown Holdings, Inc. (États-Unis).

KPS acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de Crown European Tinplate. La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— KPS: fonds de placement exerçant des activités dans un large éventail de secteurs, parmi lesquels les matériaux de base, les biens de consommation de marque, les produits de santé et de luxe, les pièces automobiles, les biens d'équipement et la fabrication générale. KPS a récemment acquis Hydro Rolling, une société active dans la production et la fourniture de produits laminés plats en aluminium, y compris des feuilles d'aluminium pour boîtes de conserve;

— Crown European Tinplate: conception, fabrication et vente de produits d'emballage pour des biens de consommation, notamment: bombes aérosols et leurs couvercles; boîtes de conserve et leurs couvercles; couvercles métalliques; et emballages publicitaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10284 — KPS/Crown European Tinplate

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courrier électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)

Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR